

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 27 novembre 2020**

Délibération CA-2020-72

**Approuvant la campagne des certificats universitaires, diplômes
universitaires et des diplômes interuniversitaires**

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2015 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 14 ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu la délibération de la commission de la Formation et de la vie universitaire en date du 16 novembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission des moyens de l'UPEC en date du 25 novembre 2020 portant sur l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 27 novembre 2020 en formation plénière, à l'unanimité des 25 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE : Approuve la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires telle que détaillée dans les documents annexés à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 27 novembre 2020,

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.